



# DELIBERATION N°026\_2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216003830-20250625-DELIB026\_2025-DE



*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :

19/06/2025

Date de l'affichage :

20/06/2025

En exercice : 12

Présent(s) : 10

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 1

## Objet :

**CLÔTURE D'UNE REGIE  
DE RECETTES  
D'ENCAISSEMENT  
DES CONTRAVENTIONS**

**- COMMUNE -**

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON et Martine LANGLOIS, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE et Jean-Yves DECOCK.

**Absents :** Messieurs Antonio PREVOST et Thibaut HULLAERT

**Pouvoirs :** M. Antonio PREVOST donne pouvoir à M. Gérald LAQUERRIERE

**Secrétaire de Séance :** Aurélie LEVÊQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération en date du 19 mai 2017 portant création de la régie de recettes d'encaissement des contraventions ;

Vu la délibération en date du 19 mai 2017 portant nomination du régisseur de recettes ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 06/06/2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**ARTICLE 1er :** Il est mis fin à la régie de recettes d'encaissement des contraventions à compter du 01/07/2025.



## DELIBERATION N°026\_2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216003830-20250625-DELIB026\_2025-DE



**ARTICLE 2 :** Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 01/07/2025 Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

**ARTICLE 3 :** Madame le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Adopté à l'unanimité des membres présents

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 25/06/2025

**Le secrétaire de séance,**

**Aurélie LEVEQUE**

**Le Maire,**

**Fabielle DUBUT**